ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – RÉUSSIR LA CONTRACTUALISATION DE SON CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM)

Date	17 et 18 mars 2026
Heure	De 9h00 à 12h30
Lieu	En classe virtuelle
Intervenant	Maxime CHOMETON - Conseiller technique Gestion-tarification, Uriopss Grand Est

TARIFS

Adhérent : 350€ Non adhérent : 485€

CAPACITÉ

Minimum : 6 personnes Maximum : 12 personnes

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Exposés théoriques
- Support de vidéo projection remis aux participants
- Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Évaluation des acquis en cours de formation : questionnaire et cas pratiques
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

SPECITIFICITÉ DE LA FORMATION À DISTANCE :

Moyens et méthodes pédagogiques :

Classe virtuelle de 7 heures, incluant des exercices d'application, des simulations ou des études de cas.

Moyen d'assistance technique lors des séquences de formation à distance :

Un contact sera adressé au participant afin de l'aider en cas de problèmes techniques lors de la connexion ou de l'utilisation des outils de formation à distance. Il est pour cela demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la classe virtuelle.

Modalités d'assistance pédagogique lors des séquences de formation à distance :

Des plages de questions-réponses sont prévues avec le formateur. Les difficultés rencontrées lors des travaux à réaliser entre les séquences de classe virtuelle seront discutées en début de séquence de classe virtuelle.

CONTEXTE ET OBJECTIFS

Les établissements et services pour personnes en situation de handicap, particulièrement ceux relevant de la compétence du DG de l'ARS, sont amenés à contractualiser avec les autorités de tarification dans le cadre de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM). L'entrée dans le contrat conduit à l'inversion de la logique budgétaire antérieure et au renseignement de nouveaux cadres normalisés: l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) et l'état réalisé des recettes et des dépenses (ERRD).

A l'issue de cette formation, les participants seront capables de:

- Comprendre les caractéristiques du CPOM
- Se préparer à la démarche de contractualisation
- Comprendre et anticiper les conséquences budgétaires et financières

PROGRAMME

Les caractéristiques du CPOM

- · Le contexte
- · Le périmètre

La démarche de contractualisation

- La programmation
- L'autodiagnostic et le diagnostic partagé
- Les objectifs
- Les cas d'exonération de la procédure d'appel à projets
- Les objectifs stratégiques et les fiches-action
- Les moyens
- La réalisation du «Budget base zéro» et l'évolution des moyens
- Le plan pluriannuel de financement
 - La signature, le suivi et l'évaluation

Les conséquences budgétaires et financières

- Le renversement de la logique de tarification
- Le passage à l'EPRD/ERRD
- Une nouvelle approche plus financière
- La libre affectation des résultats

PUBLIC(S), PRÉREQUIS ET MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION :

Directeurs d'établissements ou de services, directeurs ou responsables administratifs et financier, comptables, contrôleurs de gestion, décideurs.

Formation sans prérequis

Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet, un micro et si possible une webcam (voire un casque si espace de travail partagé). Maîtriser les compétences numériques de base (navigation internet, messagerie)

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Inscription 15 jours au plus tard avant la date de début de l'action

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg

Tél. : 03 88 75 06 34 - $\underline{secretariat@uriopss-grandest.fr}$ / $\underline{www.uriopss-grandest.fr}$

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

N ° SIRET 852 510 411 00014